

SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JANVIER 2012

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 30 janvier 2012, à 18 heures 30, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères, Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire

Tous les membres du conseil assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Demande des Éoliennes de l'Érable (CPTAQ)
2. Fin de contrat C. Bergeron

2012-01-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-01-24

Demande CPTAQ - Éoliennes de l'Érable

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Attendu que la demande faite auprès de la CPTAQ est l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 140A et 141 du rang 3, canton de Halifax pour une superficie de 18 754,4 m²;

Attendu qu'après analyse de la demande, l'inspecteur en bâtiments et environnement confirme que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

Attendu que le schiste sera déposé de façon à conserver une harmonisation de la topographie environnante et que la vocation initiale du site sera conservée en remettant la couche de sol arable et en reboisant le site;

Attendu qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles et la production animale avoisinantes;

Attendu que le sol n'est pas favorable à la culture;

Attendu qu'il n'y a pas un autre endroit dans la municipalité possédant la superficie nécessaire et n'étant pas dans la zone agricole qui peut être utilisé à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand est favorable à la demande des Éoliennes de l'Érable pour le dépôt de schiste sur une partie des lots 140A et 141 du rang 3, canton de Halifax conditionnellement à la remise d'une étude préparée par un ingénieur portant sur la stabilité des pentes préalablement à la délivrance du permis municipal et appuie cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

MM. Clermont Tardif et Jean-Claude Gagnon ainsi que Mme Guylaine Blondeau reprennent leur place à la table du conseil.

2012-01-25 Suspension de la séance

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu de suspendre la présente séance à 18h45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-01-26 Reprise de la séance

Tous les membres du conseil présents au début de cette séance formant toujours quorum, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 18h55. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-01-27 Fin de contrat

Attendu la perte de crédibilité de M. Claude Bergeron, contremaître des travaux publics, auprès du conseil municipal;

Attendu la détérioration du climat de travail au sein de l'équipe des travaux publics;

Attendu que M. Claude Bergeron, contremaître des travaux publics, ne répond plus aux attentes du conseil municipal;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu de mettre fin au contrat de travail de M. Claude Bergeron, contremaître des travaux publics à compter du 30 janvier 2012; de lui verser une indemnité compensatrice équivalant à son salaire habituel pour une période égale à celle de l'avis auquel il a droit, c'est-à-dire un mois et de lui payer toutes autres sommes dues et avantages sociaux auxquels il a droit à ce jour. Adopté à l'unanimité, le maire ayant voté.

2012-01-28 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 19h00. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière